



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 843 296 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.05.1998 Bulletin 1998/21(51) Int. Cl.⁶: G08G 1/095

(21) Numéro de dépôt: 97203530.7

(22) Date de dépôt: 12.11.1997

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE

(30) Priorité: 19.11.1996 FR 9614090

(71) Demandeur:
Philips Electronics N.V.
5621 BA Eindhoven (NL)

(72) Inventeur: Hernandez, Antonio
75008 Paris (FR)

(74) Mandataire: Caron, Jean
Société Civile S.P.I.D.
156, Boulevard Haussmann
75008 Paris (FR)

(54) Appareil de signalisation routière comprenant des organes éclairants situés au sol

(57) Une partie émettrice de lumière située au sol est saillante au dessus du sol et est couplée, par exemple au moyen d'une fibre optique, à au moins une source de lumière.

Selon l'invention, l'appareil étant situé au niveau de feux tricolores, la partie émettrice de lumière émet de la lumière majoritairement dans la direction utile des feux tricolores, et la source de lumière est modifiée en rela-

tion avec l'état de ce feu tricolore.
Par exemple, la source de lumière est rouge et allumée lorsque le feu est au rouge, et éteinte dans les autres cas.

Applications : équipement routier.

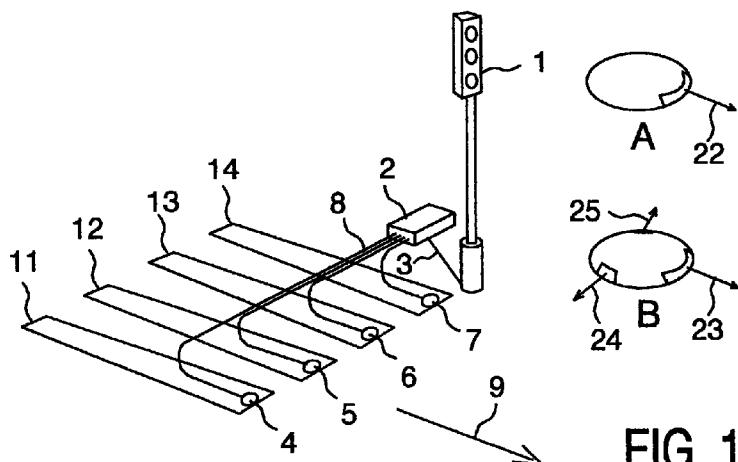


FIG. 1

Description

La présente invention concerne un appareil de signalisation routière comprenant un organe situé au sol et dont au moins une partie émettrice de lumière est saillante au dessus du sol et est couplée à au moins une source de lumière.

Un appareil selon le préambule ci-dessus est connu du document EP 0 539 615.

Un objet de l'invention est de procurer un appareil de signalisation routière original qui contribue à l'amélioration de la sécurité sur les routes.

A cet effet, l'appareil est situé au niveau d'un équipement de feux, dits tricolores, destinés à la régulation de la circulation, et la partie émettrice de lumière émet une lumière qui est modifiée en relation avec l'état du feu tricolore.

Dans un mode de réalisation particulier de l'appareil, la partie émettrice de lumière émet de la lumière majoritairement dans la direction utile des feux tricolores, et la source de lumière est rouge et allumée lorsque le feu est au rouge, et éteinte dans les autres cas.

Dans un autre mode de réalisation particulier de l'appareil, ce dernier comporte plusieurs sources de lumière de couleurs différentes, de façon à ce que la couleur de la lumière émise varie avec celle du feu.

Dans un mode de réalisation particulier de la partie émettrice de lumière, celle-ci comprend au moins une fenêtre qui émet une lumière de la même couleur que celle du feu de régulation de la circulation, dans une direction s'adressant à des automobiles, cependant qu'au moins une autre fenêtre émet de la lumière d'une autre couleur dans une direction s'adressant à des piétons.

Avantageusement, la partie émettrice de lumière est couplée à au moins une source de lumière par au moins une fibre optique.

Dans un autre mode de réalisation particulier de la partie émettrice de lumière, celle-ci comprend une fibre optique du type diffusant latéralement.

La partie émettrice de lumière comporte avantageusement un miroir disposé de façon à émettre la lumière horizontalement vers les usagers auxquels le feu s'adresse.

Dans encore un autre mode de réalisation particulier de la partie émettrice de lumière, celle-ci comporte des miroirs disposés dos à dos en forme de coin, émettant la lumière dans deux directions opposées.

La partie émettrice de lumière est avantageusement montée de façon à pouvoir coulisser vers le bas, c'est-à-dire s'enfoncer dans le sol, lorsqu'un véhicule roule sur elle, et des moyens élastiques lui permettent de remonter lorsqu'elle est libérée.

Ces aspects de l'invention ainsi que d'autres aspects plus détaillés apparaîtront plus clairement grâce à la description suivante d'un mode de réalisation constituant un exemple non limitatif.

La figure 1 représente schématiquement un appa-

reil vu en perspective.

La figure 2 représente schématiquement une variante de l'appareil, vue en perspective.

La figure 3 représente, à plus grande échelle et en coupe, un organe émetteur de lumière situé au sol.

L'appareil de signalisation routière représenté par la figure 1 comprend des organes émetteurs de lumière 4, 5, 6, 7 situés au sol, couplés à des fibres optiques 8 reliées à un boîtier d'alimentation 2 qui introduit de la lumière dans les fibres optiques vers les dits organes. En variante, on pourrait aussi utiliser une seule fibre avec, au niveau de chaque organe 4-7, un déviateur, connu en soi, pour soutirer de la lumière à la fibre.

L'appareil est situé au niveau d'un équipement 1 de feux, dits tricolores, destinés à la régulation de la circulation automobile. Les organes 4, 5, 6, 7 émettent leur lumière majoritairement dans la direction utile d'un feu tricolore, c'est-à-dire dans la direction indiquée par la flèche 9, vers les usagers auxquels le feu s'adresse. Au niveau du feu est prévu ici un passage pour piétons, matérialisé par des bandes de peinture 11, 12, 13, 14 sur le sol. Un exemple de réalisation d'un organe tel que 4 est représenté en A à droite de la figure. De la lumière est émise par une fenêtre dans la direction 22.

Le boîtier d'alimentation 2 contient une source de lumière qui est modifiée en relation avec l'état du feu tricolore. Dans une première forme de réalisation, la lumière de cette source est par exemple de couleur rouge, et son allumage/extinction est commandé sur la base de l'état des feux 1, grâce à une connexion électrique 3 entre le feu 1 et le boîtier 2. La lumière rouge est allumée lorsque le feu 1 est au rouge, et éteinte dans les autres cas.

Dans une autre forme de réalisation, le boîtier 2 contient plusieurs sources de lumière de couleurs différentes. L'homme du métier peut facilement réaliser, au moyen de différents filtres de couleur, de miroirs et/ou de lentilles, un dispositif grâce auquel la lumière de plusieurs lampes est amenée dans une ou plusieurs fibres optiques, de façon à fournir une lumière dont la couleur varie, chaque lampe étant allumée ou non en rapport avec l'état du feu (rouge, orange, vert).

De nombreuses variantes sont possibles. Par exemple, les organes émetteurs de lumière peuvent utiliser comme source lumineuse des diodes électro-luminescentes situées dans les organes eux mêmes. Dans une autre variante, l'organe émetteur de lumière représenté en B à droite de la figure 1 comporte une fenêtre qui émet de la lumière rouge (ou verte) dans la direction 23 à l'attention des automobiles, pendant que deux autres fenêtres émettent de la lumière verte (ou rouge) dans les directions 24, 25 à l'attention des piétons. Des fibres optiques distinctes sont alors prévues pour alimenter respectivement la fenêtre destinée aux automobiles, et celles destinées aux piétons. Dans une autre variante, représentée par la figure 2, à la place des organes distincts 4-7 de la figure 1, une fibre optique 8 d'un type diffusant latéralement est utilisée, ce qui per-

met d'émettre la lumière dans la direction des flèches 25 sans optique compliquée, tout au long d'une ligne constituée par la libre elle même. Un réflecteur peut être prévu derrière la longueur de libre qui traverse la rue, de façon à privilégier l'émission de lumière dans la direction horizontale vers les automobiles (flèche 25).

Une autre série d'organes émetteurs de lumière comme 4-7 ou une autre fibre optique diffusant latéralement, tournée dans la direction opposée, peut être placée à l'autre extrémité des bandes de peinture 11, 12, 13, 14, s'adressant alors aux automobiles qui arrivent dans l'autre sens.

Un organe émetteur de lumière situé au sol, représenté par la figure 3, comporte une partie supérieure qui est une sorte de couvercle 10, dont au moins une partie latérale est transparente, et qui affleure légèrement au dessus du sol, indiqué par la référence 21. Cette partie supérieure 10 est ici munie de deux miroirs 17, 18, disposés dos à dos en forme de coin, de façon à émettre la lumière horizontalement dans deux directions opposées, vers les usagers auxquels le feu s'adresse ainsi que vers ceux qui arrivent en face. A titre d'exemple, la figure représente un rayon lumineux qui sort par l'extrémité 15 d'une fibre optique, est focalisé par une lentille 16, est réfléchi vers une direction horizontale par le miroir 17, et sort enfin au travers d'une partie de paroi verticale transparente du couvercle 10, pour se diriger dans une direction indiquée par la référence 19. La lumière peut aussi provenir d'une fibre à diffusion latérale placée horizontalement sous les miroirs.

En variante, l'organe émetteur de lumière peut aussi comporter un seul miroir, par exemple 17, disposé de façon à émettre la lumière horizontalement dans une seule direction, indiquée par la flèche 9 sur la figure 1, vers les usagers auxquels le feu s'adresse.

Dans l'organe de la figure 3, le couvercle 10 est monté de façon à pouvoir coulisser vers le bas, c'est-à-dire s'enfoncer dans le sol, lorsqu'un véhicule roule sur lui. Des moyens élastiques, ici des ressorts 20, lui permettent de remonter lorsqu'il est libéré. Le même principe peut s'appliquer au système de la figure 2.

Revendications

1. Appareil de signalisation routière comprenant un organe situé au sol et dont au moins une partie émettrice de lumière est saillante au dessus du sol et est couplée à au moins une source de lumière, caractérisé en ce que l'appareil est situé au niveau d'un équipement de feux, dits tricolores, destinés à la régulation de la circulation, et en ce que la partie émettrice de lumière émet une lumière qui est modifiée en relation avec l'état des feux tricolores.
2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la partie émettrice de lumière émet de la lumière majoritairement dans la direction utile des

feux tricolores, et la source de lumière est rouge et allumée lorsque le feu est au rouge, et éteinte dans les autres cas.

5. 3. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte plusieurs sources de lumière de couleurs différentes, de façon à ce que la couleur de la lumière émise varie avec celle du feu.
10. 4. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce que la partie émettrice de lumière comporte au moins une fenêtre qui émet une lumière de la même couleur que celle du feu de régulation de la circulation, dans une direction s'adressant à des automobiles, pendant qu'au moins une autre fenêtre émet de la lumière d'une autre couleur dans une direction s'adressant à des piétons.
15. 5. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la partie émettrice de lumière est couplée à au moins une source de lumière par au moins une fibre optique.
20. 6. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la partie émettrice de lumière comprend une fibre optique du type diffusant latéralement.
25. 7. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'une partie émettrice de lumière comporte un miroir disposé de façon à émettre la lumière horizontalement vers les usagers auxquels le feu s'adresse.
30. 8. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'une partie émettrice de lumière comporte des miroirs disposés dos à dos en forme de coin, émettant la lumière dans deux directions opposées.
35. 9. Appareil selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'une partie émettrice de lumière est montée de façon à pouvoir coulisser vers le bas, c'est-à-dire s'enfoncer dans le sol, lorsqu'un véhicule roule sur elle, et des moyens élastiques lui permettent de remonter lorsqu'elle est libérée.

40

45

50

55

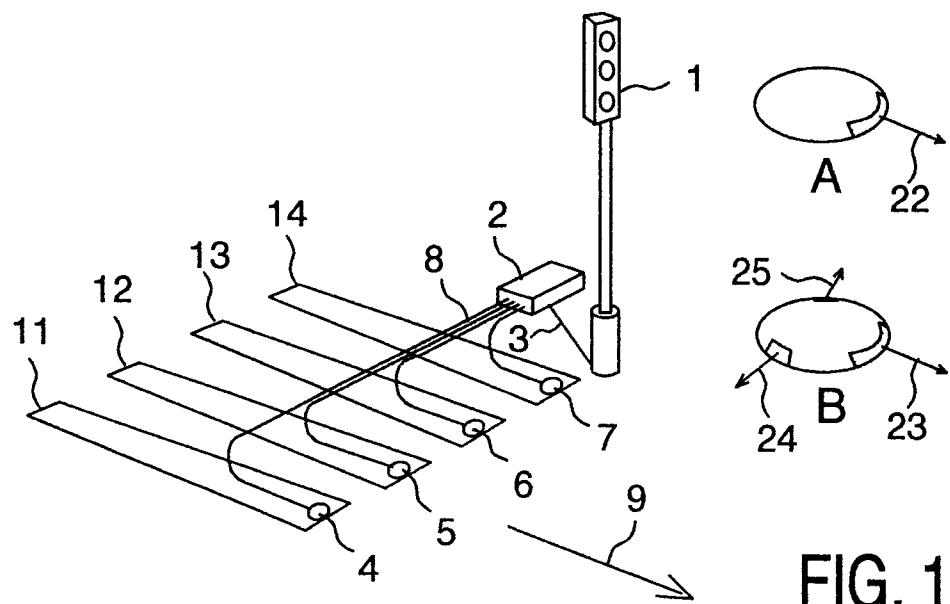


FIG. 1

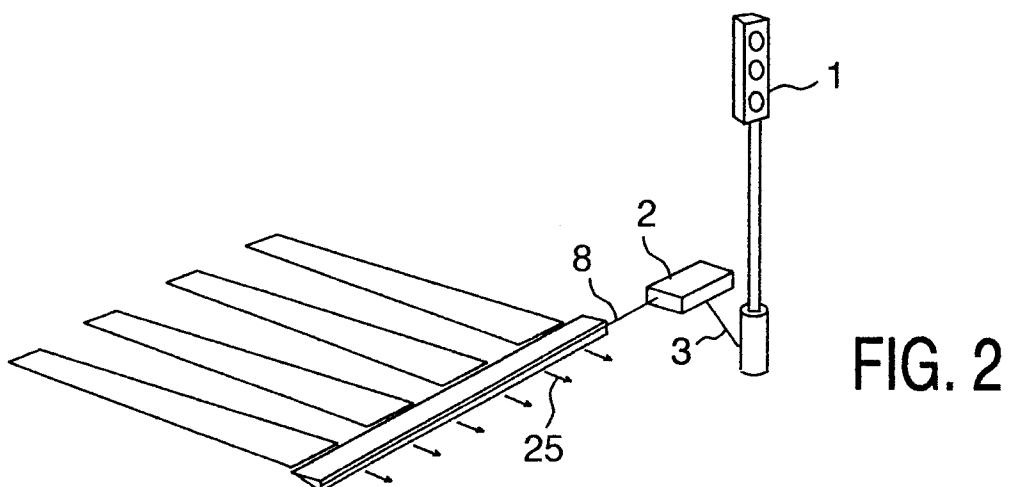


FIG. 2

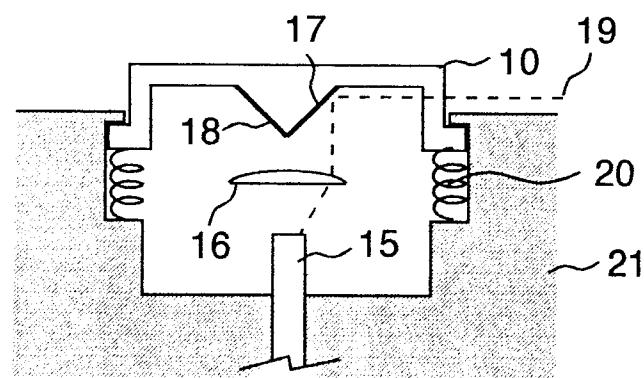


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 20 3530

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	EP 0 539 615 A (DAITO SANGYO CO LTD ;NIPPO CO LTD (JP)) 5 mai 1993 ----		G08G1/095
A	US 4 750 207 A (GEBERT ANTON M ET AL) 7 juin 1988 ----		
A	GB 2 177 742 A (SEC DEP FOR TRANSPORT THE) 28 janvier 1987 -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			G08G E01F
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	23 février 1998	Crechet, P	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			